



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
du second degré
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO
Mesdames et Messieurs les chefs de service
S/C de Madame et Messieurs les Directeurs Académiques
des Services de l'Éducation Nationale

Besançon, le 6 novembre 2017

Objet : Affectation sur poste adapté, allègement de service et aménagement du poste de travail - Campagne pour l'année scolaire 2018/2019.

Rectorat

Direction des Ressources
Humaines
Géraud VAYSSE

Division des Personnels Enseignants DPE 3

Régis SIMONIN
Tél : 03 81 65 47 24
Mél. : ce.dpe3@ac-besancon.fr

Dossier suivi par :
Patricia METZGER
Tél : 03 81 65 47 72
Mél. : ce.dpe3@ac-besancon.fr

10, Rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Références :

- Code de l'Éducation : articles R 911-12 à R 911-30.
- Circulaire n° 2007-106 du 9 mai 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.

Les personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues scolaires confrontés à une altération de leur état de santé peuvent bénéficier de mesures d'accompagnement.

La présente note de service a pour objet de présenter ces mesures ainsi que leurs modalités de mise en œuvre pour l'année scolaire 2018/2019 : aménagements de postes, allègements de services et affectation sur postes adaptés.

Si les aménagements de postes peuvent être demandés tout au long de l'année, les personnels qui souhaitent demander un allègement de service ou une affectation sur un poste adapté devront transmettre une demande sous la forme d'un dossier administratif et médical pour le :

19 janvier 2018 au plus tard

Vous voudrez bien procéder à une large diffusion de cette présente circulaire auprès des personnels placés sous votre autorité et tout particulièrement ceux qui sont momentanément éloignés de l'établissement pour diverses raisons, en particulier les agents en congés de maladie ordinaires, de longue maladie et de longue durée.

Pour le Recteur et par délégation,
Pour la Secrétaire Générale de l'Académie,
Le Secrétaire Général Adjoint de l'académie,
Directeur des Ressources Humaines

Géraud VAYSSE

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Note d'information
- Annexe 2 : Personnes ressources
- Annexe 3 : Fiche de renseignements
- Annexe 4 : Demande d'allègement de service
- Annexe 5 : Demande d'affectation sur poste adapté
- Annexe 6 : Résumé d'observation médicale et lettre d'accompagnement du Médecin, conseillère technique du recteur de l'académie de Besançon